



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0049

OBJET : CCAS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2020 – ATELIERS POUR LES AGENTS DU CCAS AVEC PEPS ET CIE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° VILLE_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

CONSIDÉRANT que le CCAS a engagé une réflexion sur les risques liés à l'activité professionnelle des agents du CCAS et sur les moyens de réduire les accidents du travail,

CONSIDÉRANT que la prévention des risques s'inscrit dans une démarche au long court autour de la mise en place régulière de pratique d'activité physique. Il est proposé aux agents du CCAS, hors temps de travail, de bénéficier d'ateliers de gym douce.

CONSIDÉRANT que l'association PEPS ET CIE-46 rue des Érables 69960 CORBAS, représentée par sa présidente Mme Fabienne SIMONET, peut assurer cette prestation et répond aux critères en termes de disponibilité par l'intermédiaire d'un intervenant compétent.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec l'association PEPS ET CIE-46 rue des Erables 69960 CORBAS, représentée par sa présidente Mme Fabienne SIMONET, une convention de prestation de services au bénéfice des agents du CCAS.

ARTICLE 2 : Les ateliers se dérouleront sur 9 séances d'une heure pour le 2ème semestre de l'année 2020, dans les locaux mis à disposition par le CCAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de ces ateliers est fixé à 495,00 € TTC, frais de déplacement inclus (soit 55,00€ de l'heure). Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 02 compte 6288 du budget du CCAS.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES Ateliers de Relax' Action

Entre :

Mme SIMONET Fabienne (Présidente)

Association PEPS et Cie, 46 rue des érables, 69 960 CORBAS

D'une part,

Et :

M. Alain VIOLLET (Président)

le CCAS de la ville de CORBAS

place Charles Jocteur

69 960 CORBAS

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1) **Définition de l'intervention :**

Proposition d'un atelier autour de différentes médiations à visées de relaxation : exercices de conscience corporelle, d'auto-massage, d'expression corporelle et de relaxation guidée. L'atelier de relax'action est sur la base du volontariat des participants.

Une première séance dont l'objectif sera d'identifier les besoins, les attentes et les possibilités des participants sera proposée en septembre, suivie de 8 séances réparties sur la fin de l'année 2020. Il est possible de venir de manière ponctuelle.

Les inscriptions sont gérées par le CCAS

2) **Conditions d'exercice de l'intervention :**

- Intervenante : une psychomotricienne de l'association

- Lieu : la psychomotricienne interviendra dans les locaux mis à disposition par le CCAS

- Matériel : les participants doivent prévoir un tapis, une couverture ou une serviette de plage ainsi qu'une tenue confortable. La psychomotricienne apportera le reste du matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

3) **La psychomotricienne s'engage** à réaliser 9 ateliers de 1h chacun. Si elle ne pouvait réaliser certaines dates, elle s'engage soit à en proposer d'autres soit l'association pourra chercher une autre intervenante psychomotricienne D.E..

4) **Le CCAS s'engage** à verser pour chaque intervention la somme de cinquante cinq euros (55€) net (soit un taux horaire de 55€), payable sur facture à chaque intervention, soit un total de quatre cent quatre vingt quinze euros (495 €) TTC.

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

Fait à Corbas

le

en 2 exemplaires

Fabienne SIMONET
Présidente de PEPS et Cie

Alain VIOLLET
Président du CCAS de Corbas

P/p

Christel BOUCHERY

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200918-CCAS_2020DC0049-AU

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200918-CCAS_2020DC0049-AU